



HAL
open science

La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherches

Julien Vercueil

► **To cite this version:**

Julien Vercueil. La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherches : A propos de "Economie politique des capitalismes. Théorie de la régulation et des crises", de Robert Boyer. 2016, <http://regulation.revues.org/11868>. halshs-01422284

HAL Id: halshs-01422284

<https://shs.hal.science/halshs-01422284>

Submitted on 24 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherches
À propos de *Économie politique des capitalismes. Théorie de la régulation et des crises*, de Robert Boyer

Julien Vercueil

Certains livres résument une époque. Avec son *Économie politique des capitalismes*, Robert Boyer commet un traité qui synthétise quarante ans de travaux réalisés par des chercheurs de toutes nationalités, regroupés sous la bannière régulationniste. Parce qu'il est l'un des fondateurs du courant et l'un de ses contributeurs les plus importants, mais surtout parce qu'il n'a cessé de manifester, depuis le début des années 1970, une grande fidélité à ses ambitions de départ, Robert Boyer est l'un des très rares à pouvoir se lancer dans une telle entreprise. C'est aussi pourquoi, pour être subjective, cette synthèse n'en fera pas moins autorité.

Le livre peut d'abord être lu comme un manuel : l'ouvrage en main, le lecteur reprend pas à pas les concepts de base des approches en termes de régulation et leur méthode d'élaboration. Il les confronte aux constructions conceptuelles des théories standard, marxiste ou keynésienne. Il articule les concepts les uns aux autres (pas moins de 67 schémas et tableaux sont élaborés à cette fin pédagogique, ce qui doit constituer une sorte de record éditorial...) et évalue leur niveau de cohérence à travers quelques modèles formels, utilisés en tant qu'illustrations. Il peut enfin suivre la plongée que l'auteur fait subir à ces concepts dans le grand bain de l'empirie pour observer leur comportement face à des problèmes concrets. En tant que tel, l'ouvrage montre à quel point il est réducteur de confiner la théorie de la régulation à la mise au jour et à l'analyse du « fordisme ».

Plus qu'un manuel, l'ouvrage est aussi un essai, qui s'affronte à des problèmes historiques et théoriques complexes. Tour à tour, l'expansion chinoise, la crise de la construction européenne, les déséquilibres propagés par un mode de développement tiré par la finance, la persistance des inégalités de revenus en période de croissance, le rôle des régimes politiques dans la soutenabilité des trajectoires économiques, les interrelations entre les formes d'institutions constitutives du capitalisme, le rôle de la rente, les limites environnementales à la croissance mondiale trouvent une lecture analytique qui combine d'une façon cohérente et personnelle les outils de la théorie de la régulation. L'essai s'offre ainsi à la discussion critique, de la part des chercheurs se réclamant de la mouvance régulationniste comme de tous ceux qui se reconnaissent dans l'idée selon laquelle en économie, « les institutions comptent ».

Enfin, le livre est une contribution au programme de recherche de la théorie de la régulation. Il ne dissimule pas les obstacles à son développement, il les souligne au contraire, et suggère des pistes pour les surmonter. Les points de désaccord que le lecteur peut avoir avec telle ou telle proposition sont autant d'invitations à reprendre et prolonger la recherche aussi loin qu'il est possible pour entrer en discussion avec les résultats, toujours provisoires, de la théorie. Par-là, le programme de recherche de la TR contribue à l'élaboration de réponses à la crise qui a saisi, avec l'économie, la discipline économique tout entière.

1. Un manuel d'analyse régulationniste

En quarante années de développements divers, la TR a développé une architecture analytique complexe que l'ouvrage se propose de décanter, dans un effort de pédagogie à destination des jeunes chercheurs intéressés par les approches institutionnalistes de l'économie.

Au début étaient les institutions

La théorie de la régulation (TR) s'inscrit dans la longue tradition des approches économiques institutionnalistes, qui partagent avec la sociologie et les sciences politiques l'hypothèse selon laquelle il n'est pas d'individu capable sans institution. L'auteur précise cette idée :

On ne saurait concevoir une économie pure, c'est-à-dire dénuée de toute institution, de forme de droit ou encore d'ordre politique. Les institutions de base d'une économie marchande supposent des acteurs et des stratégies autres qu'économiques. (p. 34)

En cela, la TR s'oppose à la vision individualiste standard qui fait de l'agent un « globule homogène de plaisirs et de peines » (Veblen, 1899) programmé par ses désirs, programmeur de sa consommation.

La définition des institutions retenue par Robert Boyer est étroite. Elle fera l'objet d'une discussion critique plus loin dans cette note. Pour le moment, il suffit de constater qu'elle est rapidement remplacée par une construction conceptuelle plus ample que l'on trouve au fondement des premiers travaux régulationnistes : celle de *formes institutionnelles*. Ces « institutions cachées d'une économie de marché » (p. 17) – cachées pour le théoricien standard tout au moins – rendent tout simplement possible, par la stabilisation des rapports sociaux, le développement de la production, de l'échange, du salariat et *in fine* du capitalisme. Au nombre de cinq pour la TR, les formes institutionnelles (ci-après FI) encadrent « la gestion du système de paiement et de crédits » (*régime monétaire*, p. 22) et « le processus de formation des prix qui correspond à une configuration type des relations entre les participants du marché » (*forme de concurrence*, p. 26) ; elles consistent aussi en « règles générales qui régissent le travail salarié » (*rapport salarial*, p. 28) et en « compromis institutionnalisés qui [régulent] l'évolution des dépenses et recettes publiques » (*forme de l'État*, p. 46) ; elles organisent enfin « les relations [socio-économiques] entre l'État-nation et le reste du monde » (*forme d'adhésion au régime international*, p. 46). Leur ensemble forme une configuration institutionnelle, arrangement historiquement situé de ces FI qui co-évoluent dans le temps et entretiennent des relations de complémentarité et de hiérarchie, tout en interagissant avec les changements techniques et politiques (p. 50-52).

Régulation : qu'est-ce qui régule ? Qu'est-ce qui est régulé ?

En régime de croisière, une configuration institutionnelle donnée participe du *mode de régulation* de l'économie (MR). Le MR est défini comme l'ensemble des processus susceptibles d'assumer la cohérence et la viabilité, pendant un temps, des formes institutionnelles d'une économie capitaliste (p. 33). Par construction, cette viabilité n'est jamais nécessaire, mais toujours contingente. Elle dépend de facteurs extérieurs à la sphère économique – car les modes de régulation « résultent de l'interaction entre la sphère économique et la sphère juridique/politique » (p. 34) –, mais également du

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

développement historique de ces FI. C'est ce développement même qui finit par produire les conditions de possibilité d'une crise économique.

Ce qui est régulé par le MR est le *régime d'accumulation* de l'économie. Pour l'économiste, expliciter le régime d'accumulation (RA) revient à formaliser « les linéaments d'un modèle de croissance à long terme » (p. 59) de l'économie. Pourquoi centrer l'analyse sur l'accumulation, et non pas simplement la croissance ? Parce que la TR s'intéresse aux capitalismes, pas aux économies de marché de la théorie standard. C'est l'accumulation du capital qui est au cœur de leurs évolutions : par sa dynamique propre, l'accumulation soutient l'expansion du capitalisme, mais précipite aussi ses crises. Prolongeant en cela les théories marxistes (mais aussi autrichiennes), la TR met l'accent sur la tendance permanente à la suraccumulation du capital. Face à cette tendance lourde, le mode de régulation vise à renouveler en permanence les conditions d'une stabilisation du régime d'accumulation. La conjonction d'un MR et d'un RA est appelée *mode de développement* (p. 62).

Quand le mode de développement connaît la crise

L'une des ambitions essentielles de la TR est « d'analyser puis formaliser simultanément un mode de régulation et ses formes de crises » (p. 7). Elle est d'autant plus à l'aise pour théoriser la crise que, contrairement à la théorie standard, elle « ne postule pas qu'il existe une configuration institutionnelle permettant d'assurer un mode de régulation optimal en tout temps et en tout lieu » (p. 33). De même, elle tire « toute les conséquences de l'absence d'un régime d'accumulation canonique. À chaque régime d'accumulation, une forme de crise » (p. 45). Quand le mode de développement connaît la crise, c'est l'ensemble de ses composantes qui sont touchées : « les crises sont la traduction même des caractéristiques du mode de régulation et du régime d'accumulation » (p. 81).

L'une des sources possibles de la crise est la discordance entre les temporalités d'action et d'évolution des FI :

chaque forme institutionnelle développe sa propre temporalité [...]. Le régime financier est celui dont le temps de réaction est le plus court [...]. La concurrence met en mouvement le processus d'accumulation, qui doit se confronter à la temporalité plus longue du rapport salarial [...]. La temporalité de l'innovation est plus longue que celle qui caractérise la concurrence par la baisse des prix de produits standards [...]. La démographie introduit une échelle de temps encore différente, [...] des habitus, des représentations et des normes [...]. Enfin, le temps des processus écologique introduit une dimension supplémentaire à cette hiérarchie des temporalités. (p. 129-130)

On voit ici l'importance des irréversibilités caractéristiques des processus temporels dans les conceptualisations de la TR. Le télescopage des temporalités conduit à des conflits d'incitations et de contraintes sur les agents économiques. Ces désajustements finissent par s'accumuler et former le terreau d'une crise. Mais ces incohérences rythmiques des institutions sont loin de constituer les seules sources de crise.

La TR regorge de typologies. Ainsi trouve-t-on dans l'ouvrage des typologies des FI, des MR et des RA. Elle produit aussi une typologie des crises (p. 84). Le premier type est constitué des perturbations externes, dont le choc pétrolier de 1973 est un exemple. Puis viennent les crises endogènes cycliques, expressions du mode de régulation en vigueur, comme les cycles d'affaires du XIX^e siècle. Plus profondes, les crises du mode de régulation, qui montrent les limites des capacités correctrices du MR, compte tenu du régime d'accumulation existant : la grande dépression américaine de 1929-1932 en est une. Un degré supplémentaire de gravité est atteint lorsque c'est le régime

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

d'accumulation lui-même qui entre en crise. La TR utilise alors le vocable de « grande crise ». Ce sont alors « les formes institutionnelles les plus essentielles » qui sont remises en cause. Pour Robert Boyer, la crise asiatique de 1997 et la crise japonaise des années 1990 sont de cette nature. Enfin, la crise structurelle du *mode de production* (expression empruntée au marxisme et qui contraste le capitalisme avec l'économie domestique traditionnelle et les économies de type soviétique) touche aux institutions fondatrices de la société et de l'économie. L'effondrement du système soviétique, à la fin des années 1980, en est l'illustration.

Si l'on adopte une vision schumpeterienne de la crise, on peut l'interpréter comme un processus de destruction créatrice des institutions caractéristiques du MR. S'il n'est pas très difficile de diagnostiquer l'entrée en crise d'un mode de régulation, voire d'un régime d'accumulation – pour le Japon, par exemple, la crise est « attestée par les échecs des politiques de relance par la dépense publique ou par une politique monétaire à taux d'intérêt quasi-nuls » (p. 90) –, il est autrement plus ardu de prévoir ce qui pourra en sortir. Sur ce plan, on aperçoit une particularité de la TR en tant que théorie historique : la grande prudence de la plupart de ses auteurs – dont Robert Boyer – vis-à-vis de l'exercice de la prévision :

ce n'est qu'*ex post* que l'on peut constater si se dégage une modalité viable d'interaction entre le politique et l'économique. (p. 44)

Cette prévision signalerait l'émergence d'un nouveau mode de développement.

La théorie de la régulation, c'est aussi une méthode

Si, en comparaison des approches standards ou keynésiennes, le caractère normatif de l'approche régulationniste est peu affirmé – Robert Boyer la considère comme « plus analytique que normative » (p.198) –, ce n'est pas le cas pour les questions méthodologiques. La TR propose des règles de méthode relativement précises et assume sa spécificité méthodologique vis-à-vis des approches qui l'ont précédée.

Sa première revendication est relative à l'articulation entre le théorique et l'empirique. Le sous-titre de l'ouvrage opte pour le terme de « théorie », même si un épistémologue comme Claude Mouchot (1996) préfère parler d'« approches » pour qualifier les productions régulationnistes. Robert Boyer reconnaît d'ailleurs, avec peut-être une nuance réflexive, que « les économistes abusent sans doute du terme « théorie » pour désigner un modèle *ad hoc* » (p. 156), dont on trouve plusieurs exemples au fil de l'ouvrage. Mais l'important n'est pas tant cette distinction sémantique que la méthode déployée dans la recherche. Dans la TR, l'édifice théorique se construit de manière non pas hypothético-déductive (ou prétendument telle, à l'image des post-constructions d'hypothèses et de modèles dont foisonnent les revues scientifiques de la théorie standard), mais abductive, c'est-à-dire *via* une série d'allers-retours explicites entre les concepts et les observations. Les explications étant élaborées *ex-post*, elles conduisent en ce sens à des théories *ad hoc*. Mais Robert Boyer distingue deux acceptions en la matière :

[l'] *ad hoc* au bon sens du terme – c'est-à-dire en accord avec les faits stylisés tirés de l'observation – [et l'*ad hoc*] au sens péjoratif - en l'occurrence résultant d'un choix subjectif fondé sur une vision particulière du monde social (p. 156).

En matière de théories, il y aurait donc au moins deux formes d'*ad hoc*. La singularité de la méthode régulationniste consiste ici à ne pas tomber dans ce qu'Hayek qualifiait de « misère de l'historicisme », tout en revendiquant l'historicité de la théorie.

Le cadre analytique régulationniste est suffisamment large pour accueillir des interprétations différentes d'une même séquence historique. En cela, la TR se présente

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

comme « volontairement sous-déterminée : il appartient à l'analyse empirique de spécifier la nature des formes institutionnelles pour une économie et une période données » (p.47). Elle se distingue des théories néo-marxistes en renonçant aux « visions grandioses » et englobantes, mais quelque peu déconnectées des questions empiriques, pour élaborer des « concepts intermédiaires » que sont les FI et le régime d'accumulation. Adossée à l'étude des comptabilités nationales des économies concernées, la notion de RA, qui suppose la mise au jour de régularités statistiques robustes à l'examen, permet de gagner en précision dans l'analyse. Par rapport aux schémas de reproduction marxistes, elle présente aussi l'avantage de recourir à des facteurs explicatifs plus diversifiés que la seule combinaison du rapport salarial et des formes de concurrence (p. 40).

Une autre spécificité méthodologique de la TR est de s'attacher au réalisme de ses hypothèses. Ainsi, le concept de MR se distingue des automatismes équilibrants de la théorie standard par le fait qu'il n'exige pas, pour jouer son rôle, de conditions exorbitantes quant aux capacités cognitives des acteurs économiques : pour « reproduire de période en période la configuration institutionnelle en vigueur sans altération majeure », point n'est besoin de recourir à « l'intériorisation par les acteurs économiques des règles d'ensemble gouvernant le système tout entier » (p. 48) – ce qu'impose précisément l'hypothèse des anticipations rationnelles, invraisemblable fer de lance de la théorie monétaire standard.

Les précautions méthodologiques prises par la TR ont toutefois leur revers : le faible écho reçu de la société et particulièrement des décideurs.

Les institutionnalistes sont les tenants d'une causalité systémique, difficilement transposable dans le débat public [...] Par construction [les approches de la régulation] répugnent à proposer une recette générale qu'il suffirait d'appliquer, avant toute analyse précise du contexte local et historique [...] Pire, [dans le contexte actuel] elles contribuent au désespoir des responsables politiques puisqu'elles considèrent que l'action sur les leviers traditionnels [de la politique économique] n'est en rien un substitut à la recomposition des formes institutionnelles, nécessaire pour qu'émerge un autre mode de développement. Enfin, en explicitant l'importance des coalitions politiques dans la viabilité de toute stratégie de sortie de crise, elle[s] introdui[sent] un relativisme qui prouve à [leurs] contradicteurs que [la TR] n'est pas une théorie scientifique, puisque récusant un déterminisme strictement économique. (p. 197)

Une telle prise de position fait glisser le propos dans une dimension davantage problématisée, qui tire l'ouvrage vers l'essai plutôt que le simple manuel. C'est cette dimension que nous entendons explorer dans la section suivante de cette note.

2. Un essai d'économie politique

Les problèmes empiriques traités par l'ouvrage sont trop nombreux pour que l'on puisse en rendre compte exhaustivement dans le cadre d'une simple note de lecture. Nous choisirons de nous pencher sur ceux qui nous ont semblé illustratifs de la tonalité propre de l'auteur au sein de la mouvance régulationniste. C'est aussi sur ces problèmes que portera notre discussion.

Dans les pays de vieille industrialisation : après le fordisme, le déluge ?

Dans les travaux régulationnistes, les discussions font rage depuis trois décennies sur le successeur putatif du fordisme. Aux États-Unis, lieu de son éclosion, la crise du

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

fordisme s'est manifestée par « l'épuisement des sources antérieures des gains de productivité » (p. 66), épuisement étant lui-même le fruit de la conjonction d'une évolution techno-économique singulière – la différenciation croissante des produits – et de la contestation socio-politique du travail à la chaîne.

L'auteur propose cependant une analyse précise des enchaînements ayant conduit au remplacement du fordisme après sa crise. Dans un premier temps, l'ouverture commerciale et financière provoque un basculement de la hiérarchie des FI : le rapport salarial, qui imposait jusque-là sa dynamique aux autres formes institutionnelles, se trouve peu à peu dominé par la forme d'insertion dans le régime international, qui tend à imposer ses règles. Le régime monétaire keynésien est remplacé par un régime monétariste, qui conduit, avec l'implosion du système monétaire international – nous sommes dans les années 1970 -, à la conjonction d'une instabilité des changes et d'une hausse des taux d'intérêt réels qui pénalise l'investissement, tandis que l'État, qui ne peut plus recourir au financement monétaire de son déficit, s'endette (p. 243-245). Dans un second temps (fin des années 1980), la concurrence mondiale s'intensifie tout en se financiarisant. Le travail – et avec lui, le rapport salarial – est mis en concurrence à l'échelle internationale par l'accroissement de la mobilité des biens et des capitaux, tandis qu'une norme de rendement financier élevée s'impose dans le régime de concurrence entre les firmes.

Le pouvoir des financiers à mobiliser des masses de capitaux en fonction de leur représentation de l'avenir met en mouvement l'ensemble de la société et provoque une succession de phases d'expansion tirées par le crédit, brutalement interrompues par un retournement des anticipations. (p. 245-246)

Cette « seconde grande transformation », caractérisée par un « processus de libéralisation qui a remis en cause la plupart des institutions et des organisations qui avaient permis la croissance de l'après Seconde guerre mondiale » (p. 10), accouche-t-elle d'un mode de développement au sens plein du terme, qui serait tiré par la finance ? Le régime d'accumulation correspondant est jugé « viable mais, à terme, frappé d'instabilité » (p. 98), dans la mesure où les effets de richesses provoqués par l'accumulation financière peuvent, en courte et moyenne période, soutenir la demande globale, mais butent tout de même inévitablement sur les exubérances de cette même accumulation, qui dégénère en bulle spéculative. La crise émerge du fait qu'il « existe un seuil à partir duquel la financiarisation déstabilise l'équilibre macroéconomique » (p. 100). La régulation monétaire devant assurer à la fois l'ouverture financière internationale et l'absence d'emballement financier, n'y parvient plus. L'écart s'accroît entre le rendement économique du capital et son rendement financier, signant le caractère non soutenable du régime sur la durée (p. 101-102).

C'est dans ce contexte foncièrement instable que s'est élaborée l'Union économique et monétaire en Europe. Sans entrer dans le détail des observations de l'auteur à ce sujet, on peut noter son insistance sur le défaut de légitimité politique de cette construction institutionnelle réalisée pour l'essentiel par le haut. Une « Europe des règles » a certes été construite, mais pas d' « Europe des transferts », tout au moins pas à une échelle susceptible d'assurer sa légitimation en limitant la progression des inégalités. Niant cette évidence que la stabilité monétaire n'induit pas la stabilité financière, les élites européennes ont supposé que la première seule suffirait pour soutenir la légitimité de l'euro. L'hypothèse erronée d'exogénéité de l'offre monétaire, inscrite dans la théorie monétariste inspiratrice de la forme donnée à l'UEM, a contribué à l'aveuglement aux « bulles spéculatives liées à l'envolée du crédit privé, facilitée par les bas taux d'intérêt nominaux » (p. 264-265). Plus largement, ainsi que l'ont montré Michel Aglietta et Thomas Brand (2013) dans leur ouvrage consacré au sujet :

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

tous les pays membres de l'union monétaire sont supposés avoir le même type de régulation, à des effets de taille près. Si, en revanche, les capacités productives, la qualité du système public et l'insertion internationale de la Grèce diffèrent totalement de celle de l'Allemagne, alors la monnaie unique va exacerber les divergences macroéconomiques. C'est effectivement ce que l'on a observé, ce qui n'est en rien une surprise. (p. 265)

Au-delà du cas européen, la difficulté de caractériser les régimes d'accumulation en gestation dans les capitalismes mûrs est considérée par Robert Boyer comme l'un des deux défis majeurs posés à la TR. Après les années 1970, ces capitalismes n'ont plus connu de choc susceptible de les remettre en question, mais une succession d' « essais et erreurs face à une incertitude radicale qui ne s'est guère dissipée » (p. 311).

Caractériser un capitalisme émergent : le cas de la Chine

Le second grand défi à la TR est lancé par la Chine. Comment expliquer la longue durée – plus de trois décennies – d'expansion de la Chine sans crise majeure, alors que tant d'indicateurs – « suraccumulation », « inégalités de statut entre urbains et ruraux », « ampleur et fréquence des protestations sociales », « explosion des inégalités » (p. 220) montrent que les tensions s'accumulent ?

La thèse principale de Robert Boyer est qu'en dépit de son degré d'ouverture commerciale et de sa participation à la mondialisation, le mode de régulation chinois reste dominé par les formes institutionnelles nationales. Au fondement des compromis sociaux se trouve « l'alignement partiel des intérêts de la classe politique avec ceux des entrepreneurs », soutenant une sorte de « corporatisme local » (p. 218) encouragé par les autorités centrales, qui y voient le moyen le plus sûr de monnayer – et de prolonger – le monopole politique du Parti communiste.

Certes, en Chine, l'accumulation est portée par une croissance fulgurante et soutenue dans la durée de la productivité. Mais celle-ci repose essentiellement sur le transfert massif d'emplois agricoles à très faible productivité vers des emplois industriels et de services plus productifs, et sur l'incorporation des technologies étrangères (asiatiques et occidentales) au système productif national, obtenues en négociant l'accès à un marché immense en pleine expansion et à une main d'œuvre à très faible coût, dans un contexte institutionnel stabilisé (p. 218-219). Le « déclin quasi continu de la part salariale dans le revenu national » (p. 222) est le signe le plus sûr du caractère profondément déstabilisant du régime d'accumulation chinois. C'est aussi l'une des raisons de son expansionnisme commercial à l'international, interprété par Robert Boyer comme la projection sur l'extérieur des caractéristiques fondamentales du mode de régulation national.

La mondialisation et le « problème des trois corps »

L'interpénétration des économies nationales a limité la capacité de chaque système politique à orienter les évolutions macro-économiques sur son propre territoire. De plus, la mondialisation a consolidé les « blocs hégémoniques » – les coalitions politiques capables de se maintenir durablement au pouvoir, selon la terminologie de Gramsci (1978) et Poulantzas (1968), adoptée par l'auteur – au sein de chaque État-nation. Aux États-Unis, les intérêts des firmes multinationales sont fidèlement relayés par les républicains comme par les démocrates, en dépit de l'alternance à la Maison blanche. En Europe, les élites qui gagnent dans la mondialisation œuvrent assidûment pour que se prolongent les sacrifices imposés aux salariés dans le cadre du maintien des règles fondatrices de l'union monétaire. En Chine, l'adhésion à l'OMC a accru l'influence des

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

modernisateurs au sein du PCC, qui ont imposé leur vision des conditions de la stabilisation du pacte social par la poursuite de la libéralisation de l'économie nationale et de son ouverture aux capitaux étrangers.

De bipolaire (capitalisme et socialisme se faisant face jusque dans les années 1980), le monde est devenu tripolaire, avec l'affaiblissement des États-Unis, l'affirmation progressive de l'Union Européenne comme première entité commerciale mondiale, puis l'émergence de la puissance industrielle chinoise (p. 277). Cette trinité de puissances, plus ou moins instables, se double d'une tripolarité structurelle : aux capitalismes industriels répondent les économies rentières en ressources naturelles et les capitalismes à dominante financière. En théorie, la coévolution de ces trois formes de capitalisme est susceptible d'engendrer des dynamiques chaotiques - par analogie avec le « problème des trois corps » d'Henri Poincaré (p. 258). En pratique pourtant, la conjonction des régulations chinoise, américaine et européenne est parvenue jusqu'ici à éviter une grande crise, en dépit des menaces redoublées sur leurs régimes d'accumulation : en 2009, la relance chinoise a empêché la crise financière internationale de se muer en une dépression du type de celle des années 1930. En 2011, les politiques restrictives engagées dans l'UE ont été compensées par le pragmatisme de la politique monétaire américaine, qui a soutenu la croissance (p. 277).

Ces analyses, qui s'ajoutent à celles (non présentées ici) des capitalismes dépendants et des régimes rentiers, confirment que « l'internationalisation a accru la diversité des capitalismes ». Pour l'auteur, « prendre en compte [cette diversité] est devenu nécessaire pour comprendre leur évolution conjointe » dans les processus de la mondialisation (p. 278-279). Il faut se pencher sur les possibles développements futurs de la TR dans cette direction, ainsi que sur les outils dont elle dispose pour ce faire. C'est le programme de recherche porté par l'ouvrage qui est ici étudié.

3. Un programme de recherches

Les développements récents de la TR ont introduit une série de problématiques nouvelles qui restent à approfondir. L'ouvrage aborde successivement les relations entre les différents types et niveaux d'institution (chapitre 5), les configurations institutionnelles caractéristiques des capitalismes contemporains et leur évolution (chapitres 6 et 8), la prise en compte du politique (chapitre 7), les différents niveaux de régulation et le passage d'un mode de régulation à un autre (chapitres 9 et 10). Dans le cadre de cette note, nous nous contenterons de présenter et de discuter deux questions, qui traversent dans une large mesure ces chapitres :

1. Quels sont les concepts pertinents pour traiter des régulations qui débordent du cadre national ?

2. Comment systématiser l'analyse de l'évolution institutionnelle dans le cadre de la TR ?

Les arrangements institutionnels post-nationaux

Les formes institutionnelles de la TR sont présentées comme des concepts permettant de lier le micro- au macro-économique. Elles sont en effet « le point de passage obligé entre les régularités macroéconomiques et les comportements individuels et collectifs » (p.132). Si l'on accepte cette prémisse, que penser du foisonnement de concepts ajoutés, depuis les années 1980, à celui de FI, pour renforcer le pouvoir explicatif de la théorie ?

- La notion de *modèles productifs* est introduite par les travaux du Gerpisa pour rendre compte du fait que la sphère productive est une construction sociale, historiquement située. Elle permet de rendre compte à la fois de l'hétérogénéité des configurations organisationnelles exhibées par les secteurs et les filières d'une économie nationale et d'une forme d'homologie repérable entre des organisations productives *a priori* disjointes du point de vue géographique, juridique ou économique (p. 135-137).
- La notion de *systèmes sociaux d'innovation*, reprenant et généralisant celle de systèmes nationaux d'innovation développée par la théorie néo-schumpeterienne, entend rendre compte des logiques de fonctionnement d'ensembles constitués des systèmes de formation, de recherche-développement, de production et de commercialisation dont l'objectif est de répondre à l'impératif de renouvellement des produits et des procédés productifs (p. 139-143).
- Les notions de *rapport de formation* et de *régimes d'inégalités* renvoient à la manière dont la société entend résoudre les problèmes d'accès aux connaissances et de gestion des disparités de patrimoines et de revenus. Ces processus sociaux sont en général surdéterminés par les choix réalisés en amont quant au rôle que doivent jouer la puissance publique et la socialisation des dépenses dans l'économie (p. 145-159).
- Enfin, une dernière thématique traitée par les travaux régulationnistes récents est celle du rapport social à la nature. Compte tenu de l'importance croissante des questions environnementales sur les plans économique et social, aux échelles locale, régionale et planétaire, la question se pose du statut théorique à leur donner. Plutôt que de faire de ce rapport une sixième FI, dans une perspective polanyienne qui rappellerait le caractère fondamental pour la société dans son ensemble d'un accord sur la manière de traiter la nature, les auteurs de la TR ont préféré en faire des *dispositifs institutionnels environnementaux*, qui sont « la projection des formes institutionnelles sur l'espace des relations économie/environnement » (p. 162).

Pour chaque concept, la TR doit résoudre la question de son rapport aux cinq FI préexistantes dans la théorie. Elle doit également permettre de montrer en quoi les outils qu'elle a développés permettent d'accorder ces notions avec celles de RA et de MR :

la perspective d'une prochaine limitation de la croissance par des contraintes environnementales invite à mobiliser deux des apports de la théorie de la régulation. D'un côté, la prise en compte [...] des diverses formes d'irréversibilité, de l'autre, l'accent mis sur la compréhension de processus et de trajectoires, et non pas de convergence vers un équilibre de long terme. (p. 166).

On retrouve ici une particularité déjà mentionnée à propos du caractère normatif de la TR : celui-ci s'exprime bien davantage en termes de méthode que de résultat.

Systematiser l'approche des institutions et de leur évolution : de l'intérêt d'un détour par les prédécesseurs

S'agissant d'une approche institutionnaliste, la TR doit reposer sur une théorie cohérente des institutions et de leur évolution. À cet égard, en dépit des efforts de systématisation déployés sur ce point dans l'ouvrage, le lecteur peut rester sur sa faim.

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

La première difficulté réside dans l'approche du marché adoptée dans l'ouvrage. « Marché » et « institution » y sont opposés, comme si le marché était d'une nature foncièrement différente de l'institution. Dans le premier chapitre, les institutions sont présentées comme « des mécanismes de coordination alternatifs au marché » (p. 17). L'auteur, à la recherche de « bases plus solides [qu'une simple énumération d'exemples d'institutions] à une économie institutionnelle », ne perçoit pas les traits communs à ces entités que sont les « normes, valeurs, conventions, règles de droit, organisations, réseaux, État, etc. » (p. 17), tout en cherchant à distinguer soigneusement entre « institutions, organisations et conventions » (p. 33). La notion de « forme institutionnelle », définie comme le résultat de la codification de rapports sociaux considérés comme fondamentaux, permet d'échapper un temps aux difficultés provoquées par ce flou autour de la notion d'institution. Mais il devient rapidement évident qu'elle ne suffit pas à faire face à toutes les questions sur les modes de coordination que se pose la TR.

Pour faire face à ce problème, Robert Boyer recourt à une taxinomie de l'économie institutionnelle qui s'appuie sur plusieurs sources : les sciences politiques et l'histoire économique (Sabel, 1997, North, 1990), l'économie néo-institutionnelle (Coase, 1937, Williamson, 1975), la théorie évolutionniste post-schumpeterienne (Nelson et Winter, 1982, Dosi, 2000), l'économie des conventions (Favereau, 1989, Boltanski et Thévenot, 1991), la sociologie (Bourdieu, 1980) (p. 119-120). Ce faisant, il adopte une vision étroite des institutions – comme ensembles de règles formelles – qui l'empêche d'explicitier les liens organiques existants entre l' « ordre constitutionnel », « l'institution » ainsi réduite, « l'organisation », la « routine », la « convention » et « l'habitus » (p. 119) qui sont censés représenter les « agencements d'atomes » de ces « molécules » que sont les FI¹ (p. 117).

En prenant une telle option, la TR se priverait, nous semble-t-il, d'une source appréciable : celle qui est fournie par les premières approches institutionnalistes. Dans la sociologie Durkheimienne et l'institutionnalisme américain, on trouve sans peine le moyen de retrouver l'unité fondamentale de ces manifestations apparemment hétéroclites de l'ordre institutionnel que sont les conventions, les normes, les marchés, les organisations et les lois. Par rapport à ce qui est proposé dans l'ouvrage, ces conceptions ont un triple avantage en termes d'antériorité, de cohérence et de pertinence. Pour apercevoir leur unité, l'œil non exercé doit accepter une vision large de l'institution comme « fait social » (Durkheim, 1895), « action collective contrôlant l'action individuelle » (Commons, 1931). Les notions de « constitution », d' « organisation », de « marché », et de « routine » sont des manifestations à divers degrés, du phénomène institutionnel ainsi entendu. Bien sûr, à elles seules ces définitions ne suffisent pas à produire une théorie générale. Mais précisément, la littérature institutionnaliste abonde de qualifications théoriques complémentaires (Vercueil, 2013) dont la TR pourrait se nourrir pour gagner en cohérence du point de vue des concepts.

Au plan de l'analyse micro-économique, l'analyse par les sciences de gestion des modes de coordination en entreprise (Henry Mintzberg (1979) en fournit une typologie exemplaire), qui dépassent largement ce que la théorie économique est aujourd'hui en mesure de prendre en compte, pourrait aussi être intégrée avec profit, car nombre de ses prémisses – comme la rationalité située ou l'incertitude de l'environnement – et de ses méthodes – hol-individualisme, abduction – entrent en résonance avec celles de la TR. Si l'on déplace la focale à l'opposé vers l'analyse de la mondialisation, la jonction

¹ Robert Boyer emploie aussi l'image de « briques élémentaires » pour qualifier ces entités.

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

analytique réalisée par Robert Reich (1991) entre les formes prises par la mondialisation productive – la fragmentation des chaînes de valeur - la globalisation financière – ses pressions sur la gouvernance des firmes -, les ratés de la régulation par les institutions publiques issues de la Seconde guerre mondiale – les trous dans la clôture fiscale des États-nations – et les nouveaux « régimes d'inégalités » – l'élargissement des écarts de rémunération au sein de la population active d'un même pays –, cette jonction, importante s'il en est, a désormais plus d'un quart de siècle. Elle aurait pu servir de point de départ à la discussion régulationniste sur ces points, discussion qui à défaut peut paraître décevante, par comparaison.

Ce détour par les prédécesseurs est porteur de développements conceptuels pour la théorie. C'est le cas de l'analyse des crises par exemple. En tant que phénomène général intégré à la notion de régulation, la crise signale l'incapacité d'un système régulateur à maintenir le système régulé dans ses bornes de viabilité. *C'est donc tout à la fois une crise du régulé et une crise du régulateur.* Lorsqu'elle survient, le devenir du couple régulateur-régulé dépend de sa place dans l'ordonnement des arrangements institutionnels – lois, conventions, coutumes, mais aussi organisations en tant qu'acteurs collectifs – et de la cohérence d'ensemble de ce dernier. Presque systématiquement, une institution de niveau de généralité supérieur est mise en branle pour pallier le débordement du système régulateur originel. De la hiérarchie des arrangements successivement débordés découle donc la profondeur de la crise : les « petites crises », « grandes crises », « crises de la régulation », « crises du régime d'accumulation » et « crises du mode de production » de la TR peuvent être revisités à la lumière de l'ordre institutionnel propre à une société. D'où l'intérêt de disposer d'une hiérarchie aussi rigoureusement établie que possible des arrangements institutionnels d'une société donnée, qui complète par excès et par défaut le système des « formes institutionnelles ». C'est une tâche qui, à notre sens, reste encore à accomplir au sein de la TR.

Conclusion

Le tour de force de l'ouvrage de Robert Boyer est d'avoir, à l'instar du cordonnier de la fable, réussi à répondre à sept questions d'un coup :

1. Quelles sont les institutions de base d'une économie capitaliste ?
2. Quelles sont les conditions institutionnelles de stabilité dynamique de la trajectoire d'une économie ?
3. Quelle explication peut-on proposer de la récurrence des crises, y compris après une longue période de croissance ?
4. Quels sont les facteurs de transformation des institutions du capitalisme ?
5. Comment analyser la variété des formes de crise ?
6. Quelles sont les conditions d'apparition et de viabilité de nouvelles formes de capitalisme ?
7. Est-il possible de formaliser à la fois un mode de régulation et sa crise ? (p. 7)

Les réponses apportées au fil de l'ouvrage sont abondamment étayées et illustrées même si, fait remarquable, pas un seul tableau statistique n'est proposé à l'appui des analyses proposées, pourtant viscéralement ancrées dans le réel. Si cette absence n'est pas un manque, c'est que l'ouvrage est d'abord une invitation à la réflexion sur les concepts clés nécessaires pour décrypter de manière pertinente le tsunami d'informations chiffrées qui déferle chaque jour sur tout un chacun.

Pour y parvenir, le travail de sélection, d'analyse et de reformulation du matériau scientifique accumulé depuis quarante ans a été colossal. La qualité pédagogique de Robert Boyer s'exprime dans la conception et la rédaction, limpides, de cette synthèse.

Version provisoire de « La théorie de la régulation : du manuel au programme de recherche », *Revue de la régulation* [En ligne], |2016, mis en ligne le 29 juillet 2016. URL : <http://regulation.revues.org/11868>

Plusieurs niveaux de lecture sont possibles, ce qui élargit le lectorat aux étudiants. Ce dernier point est essentiel pour la diffusion des idées de son auteur dans la communauté scientifique. Car il y a aussi, et c'est notable même si cela n'a pas été relevé jusqu'ici, une pointe de militantisme dans l'ouvrage. Elle transparait par exemple dans la manière dont Robert Boyer envisage la structuration de la communauté des économistes hétérodoxes. Dans une perspective polanyienne, l'auteur note en effet que « s'amorce un mouvement de résistance à l'encontre de la violence du marché », qui s'immisce dans des rapports sociaux qui en étaient jusque-là préservés. Ce mouvement appelle « une nouvelle génération d'intellectuels et de théoriciens » à en faire l'analyse (p. 190). C'est, entre autres, une telle postérité qu'il faut souhaiter à un ouvrage de cette importance.

Aglietta M., Brand T. (2013), *Un New Deal pour l'Europe*, Paris, Odile Jacob.

Boltanski L. et Thévenot L. (1991), *De la justification*, Paris, Gallimard.

Bourdieu P. (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit.

Coase R. (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, 4(16), p. 386-405.

Commons J. R. (1931), « Institutional Economics », *American Economic Review*, 21 (1931), p. 648-657.

Dosi G. (2000), *Innovation, Organizations and Economic Dynamics*, Cheltenham, Edward Elgar.

Durkheim É. (1895 :2009), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.

Favereau O. (1989), « Marchés internes, marchés externes », *Revue Économique*, 40 (1989), p. 153-168.

Gramsci A. (1978), *Cahiers de prison*, Paris, Gallimard.

Mintzberg H. (1979), *The Structuring of Organizations: A Synthesis of the Research*, N. J., Englewoods Cliffs.

Mouchot C. (1996), *Méthodologie économique*, Paris, Seuil.

Nelson R. et Winter S. (1982), *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press.

North D. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.

Poulantzas N. (1968), *Pouvoir politique et classes sociales de l'État capitaliste*, Paris, Maspéro.

Reich R. (1991 :1993), *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod (1^{re} éd. 1991).

Sabel C. (1997), "Constitutional orders: trust building and response to change", in Boyer R. et Hollingsworth R., *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.

Veblen T. (1899), "Why is Economics not an Evolutionary Science ?", *The American Journal Sociology*, 12(4), p. 373-397.

Vercueil J. (2013), « Vers une économie institutionnelle du changement : clarifier les concepts et leurs articulations », *Économie appliquée*, LXVI (1), p. 31-57.

Williamson O. (1975), *Markets and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*, New-York, The Free Press.